



---

# AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donnée par le soussigné, directeur général de Venise-en-Québec, à tous les contribuables de la Municipalité de Venise-en-Québec que le conseil municipal, lors de la séance du 5 mars 2024, a adopté le projet de règlement n° 322-2009-33 et qu'une assemblée publique de consultation aura lieu :

Le 25 mars 2024 à 19h00

**Au Centre Culturel**

Situé au 239, 16e Avenue Ouest

---

Aux personnes intéressées par le projet de règlement no :

- 322-2009-33 / Règlement amendant le règlement de zonage n° 322-2009.

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :
  - a. **N° 322-2009-33**, amendant le règlement de **zonage** n° 322-2009 visant à modifier le montant des amendes associées à l'abattage d'arbre illégal, conformément au projet de loi 39 modifiant la loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives.
2. Une séance publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 25 mars 2024 à 19h00 au Centre Culturel situé au 239, 16e Avenue Ouest, à Venise-en-Québec. Au cours de cette séance, le projet de règlement sera expliqué et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.
3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité, ou au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

DONNÉ ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024 à Venise-en-Québec.

---

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA  
Directeur général et greffier-trésorier



---

## Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général et greffier-trésorier de Venise-en-Québec, résidant à Bromont, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les sujets susmentionnés à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 6 mars 2024.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier Directeur général et greffier-trésorier de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les sujets susmentionnés sur le site Internet de la Municipalité le 6 mars 2024.

---

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA  
Directeur général et greffier-trésorier  
6 mars 2024